



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/46/380
E/1991/142
2 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 77 f) de l'ordre du jour

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1991
Point 8 j) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan
d'action pour lutter contre la désertification

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. APPLICATION DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION EN 1989-1990	3 - 24	2
III. ACTIVITES DU BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE	25 - 69	11

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 35/73 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale priait le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de continuer à lui faire rapport une année sur deux, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application d'ensemble du Plan d'action pour lutter contre la désertification. De même, dans sa résolution 39/168 B du 17 décembre 1984, l'Assemblée priait le Conseil d'administration de prendre les dispositions nécessaires à chaque session pour lui présenter un rapport, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

2. Par sa décision 16/22 A, adoptée le 31 mai 1991, le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à soumettre le présent rapport, qui contient son rapport sur l'application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification, au nom du Conseil, et par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

II. APPLICATION DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION EN 1989-1990

3. L'important défi mondial que constitue la nécessité de produire plus d'aliments et de combustibles pour des populations dont les effectifs s'accroissent plus vite que le volume des ressources disponibles est à l'origine de la dégradation des terres, notamment de la désertification et du déboisement que connaissent plus de 75 pays des régions arides. Dans les pays en développement ce sont des causes humaines, et en particulier la pauvreté et des modes d'exploitation erronée des ressources qui en découlent, qui sont à l'origine des graves dommages occasionnés à ces écosystèmes fragiles. Ces dommages résultent principalement de la surexploitation des terrains de parcours, de l'abattage des arbres à un rythme qui exclut leur repousse, et de l'engorgement des terres de culture par les eaux d'irrigation. On en vient de plus en plus à considérer que, dans les pays développés, des dommages similaires sont occasionnés par l'abus de produits chimiques dans le secteur agricole, abus qui a des effets nuisibles sur les sols, les eaux, l'atmosphère et la santé des personnes.

4. Conformément à la décision 15/23 du Conseil d'administration du PNUE, il a été procédé en 1989-1990 à une évaluation du Plan d'action pour lutter contre la désertification, qui est l'outil grâce auquel le PNUE assure une assistance aux gouvernements confrontés à des problèmes de désertification. Les conclusions de l'évaluation menée à bien par des scientifiques du monde entier ayant une vaste expérience de la lutte contre la désertification confirment, une fois de plus, la validité du Plan d'action, qui est bien l'instrument approprié pour aider les gouvernements à mettre au point leurs programmes nationaux ayant pour objet d'enrayer la désertification (la version intégrale du rapport d'évaluation est reproduite sous la cote UNEP/GC.16/16/Add.1). Au cours de la première session de fond du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue en 1992, plusieurs délégations ont exprimé l'avis selon

lequel le Plan d'action gardait toute sa pertinence et continuait de fournir la base scientifique nécessaire à la lutte contre la désertification. Les pays touchés par ce fléau s'accordent généralement à penser que la lutte contre la dégradation des terres et la désertification suppose une assistance financière internationale aux fins de développement à long terme. Toutefois, les principaux événements survenus en 1989-1990 ont plutôt dissuadé les bailleurs de fonds internationaux d'accorder une assistance au titre des efforts de lutte contre la désertification.

5. C'est dans ce contexte international de précarité que le PNUE continue de souligner dans ses programmes d'assistance aux gouvernements la nécessité d'opter pour des systèmes d'exploitation agricole écologiquement rationnels et durables. Cela suppose que l'on prenne en compte les systèmes traditionnels des populations de façon à pouvoir concevoir des stratégies efficaces de promotion de la participation populaire aux programmes de lutte contre la désertification. Dans ses rapports aux gouvernements et ONG préoccupés par la lutte contre la désertification, le PNUE n'a cessé de souligner que ces mesures sont indispensables et les seules propres à permettre une utilisation efficace des ressources financières limitées dont on dispose. C'est pourquoi, au cours de la période 1989-1990, il s'est efforcé d'amener les donateurs et les gouvernements des pays touchés par la désertification à rechercher ensemble des mécanismes institutionnels efficaces devant permettre d'intégrer les programmes de lutte contre la désertification aux plans de développement national. En outre, une assistance a été fournie à certains pays désireux de définir et de mettre au point des méthodes d'évaluation de la désertification - ampleur, vitesse de propagation et risques - et de dresser la carte de ce phénomène, car il est indispensable de connaître tous ces paramètres pour planifier efficacement la lutte contre ce fléau. Des consultations approfondies ont également eu lieu avec les instituts de recherche nationaux et régionaux dans le but d'améliorer les méthodes d'évaluation de la désertification aux échelons mondial, régional et national. Les activités entreprises par le PNUE au cours de la période considérée sont exposées dans le présent rapport d'activité.

A. Assistance technique aux gouvernements

1. Plans d'action nationaux de lutte contre la désertification

6. A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté, le 19 décembre 1989, la résolution 44/172 A dans laquelle elle priait le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le Directeur exécutif du PNUE, de prendre des mesures spécifiques, y compris l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification et l'établissement d'un rapport contenant des études pertinentes d'experts sur le financement des programmes de lutte contre la désertification, et décidait que le Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification se réunirait tous les ans jusqu'en 1992 et tous les deux ans par la suite. L'Assemblée générale priait également le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le Directeur exécutif du PNUE et l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

de lui présenter un rapport à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application des différentes dispositions de la résolution.

7. Par sa décision 15/23 de mai 1989, le Conseil d'administration a invité les gouvernements des pays sujets à la désertification à envisager d'accorder la priorité, dans leurs programmes de développement national, aux activités de lutte contre la désertification en établissant notamment des programmes nationaux de lutte contre la désertification s'inscrivant dans le cadre des plans nationaux de mise en valeur des ressources naturelles et de remise en état des écosystèmes endommagés. Le Comité administratif de coordination (CAC) a également noté que l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification tenait à l'absence de plans nationaux de lutte contre la désertification et de politiques nationales d'appui clairement formulés. Le CAC a instamment demandé aux membres du Groupe de travail interinstitutions sur la lutte contre la désertification d'aider les gouvernements à orienter leur développement dans l'optique d'un développement durable. En conséquence, le PNUE, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont convenus d'élaborer un programme thématique conjoint pour l'exercice biennal 1990-1991 en vue d'aider les Gouvernements de Bahreïn, des Emirats arabes unis, d'Oman et du Yémen à élaborer des plans d'action nationaux de lutte contre la désertification. L'objet de cette initiative conjointe est d'aider les gouvernements concernés à formuler lesdits plans dans le cadre de leurs plans nationaux de développement économique et social, à identifier les projets prioritaires de lutte contre la désertification et à organiser des tables rondes au cours desquelles les projets seront présentés aux donateurs aux fins de financement. Le nouveau Gouvernement de la République du Yémen a accepté qu'un plan unique soit formulé à partir du plan national de lutte contre la désertification qui avait été préalablement établi par le Gouvernement de l'ancienne République arabe du Yémen. En conséquence, un nouveau projet portant sur l'ensemble du pays a été établi et examiné par les organismes techniques compétents du nouveau Gouvernement au cours du deuxième semestre de 1990. On compte que le projet de plan national de lutte contre la désertification et le programme national à long terme (1991-2010) seront officiellement approuvés au début de 1991. Le stade suivant consistera à organiser un séminaire national pour l'adoption du Plan d'action, ainsi que des tables rondes avec des donateurs éventuels en vue de mobiliser les fonds nécessaires.

8. Le PNUE a continué de fournir une assistance aux Gouvernements argentin, tunisien, péruvien et mongol dont les plans d'action respectifs pour lutter contre la désertification en sont à des stades d'élaboration différents. En Argentine, c'est par l'intermédiaire de l'Instituto Argentino de las zonas aridas (IADIZA) que le PNUE a aidé à la formation de ressortissants argentins en vue de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) qui est indispensable pour procéder aux analyses devant permettre de déterminer l'état de l'environnement et les tendances aux fins d'établissement des plans d'action nationaux pour lutter contre la désertification. L'Institut bénéficie également d'un appui financier qui doit lui permettre d'entreprendre des recherches sur la désertification, en vue notamment de l'établissement de

cartes et de l'évaluation du processus de la désertification, du recensement de la faune sauvage des zones arides, de la détermination des propriétés génétiques utiles des plantes de ces zones, de la gestion des parcours, de l'amélioration des sols salins, de la fixation des dunes et de la gestion des bassins versants. La Banque interaméricaine de développement a également fourni un appui pour la mise en oeuvre des programmes de lutte contre la désertification. Toutefois, les fonds dont dispose l'Argentine pour financer les diverses activités prévues par son programme de lutte contre la désertification sont fort limités car le Gouvernement n'a pas adopté de politique à long terme en vue de sa mise en oeuvre.

9. En Tunisie, le Gouvernement a entrepris la mise en oeuvre de huit des 21 projets inscrits à son Programme national de lutte contre la désertification, formulé en 1986 avec l'assistance du PNUE. Ces projets prévoient l'établissement de cartes des pâturages des zones de développement, la création d'une banque de semences, la formation aux méthodes de lutte contre la désertification et la mise en valeur intégrée des bassins hydrographiques. La mise en oeuvre de ces projets, qui bénéficient de l'apport de ressources du secteur public et de fonds d'origine externe, progresse de manière satisfaisante. D'autres projets ont été présentés en vue d'un appui financier du PNUD, du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), du Programme des pays du Golfe arabe pour les organisations de développement du système des Nations Unies (AGFUND), de l'Office central suédois pour l'aide au développement international (SIDA) et du Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ). Dans l'ensemble, en Tunisie, la mise en oeuvre du Plan d'action national pour lutter contre la désertification a été couronnée de succès. Il ressort des rapports que les activités menées à bien au titre du Plan visant à protéger les ressources et à développer l'agriculture dans des régions touchées par la désertification ont contribué à atténuer les dommages occasionnés par ce fléau et permis le maintien d'activités agricoles et pastorales. Près de 60 000 hectares d'oasis et de terres irriguées ont été protégés contre l'avancée des dunes et 10 000 autres ont pu être soustraits à la salinisation. Compte tenu de ces réalités, le PNUE a aidé le Gouvernement tunisien à établir un rapport d'ensemble sur l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de la mise en oeuvre de son Plan d'action pour lutter contre la désertification, lequel a été présenté à la septième session du Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification, de façon à en faire bénéficier d'autres pays et, éventuellement, à amener d'autres donateurs à fournir des ressources additionnelles.

10. Les Gouvernements de la Mongolie et du Pérou ayant demandé de l'aide pour élaborer des plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, des activités préparatoires ont été engagées dans ces deux pays. En Mongolie, une enquête préliminaire a été effectuée en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), avec le concours d'experts fournis par la Commission de l'URSS (UNEP COM) pour le PNUE et le Gouvernement chinois. Au Pérou, à la suite d'entretiens avec les responsables de l'Office national d'évaluation des ressources naturelles (ONERN), il a été décidé que cet organisme coordonnerait les activités techniques entreprises à l'échelon national pour élaborer le Plan d'action avec l'appui financier du PNUE. Les activités en question se poursuivront en 1991.

2. Projets pilotes prévus par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement - Programme du Caire concernant la coopération africaine

11. En application de la décision 14/15 C, par laquelle le Conseil d'administration du PNUE avait recommandé que les programmes nationaux, dans leur conception et leur mise en oeuvre, soient orientés vers des actions à la base de façon à être plus facilement intégrés dans le système économique national, le PNUE a continué d'aider les pays africains qui avaient sélectionné des villages au titre des projets de développement prévus dans le Programme du Caire concernant la coopération africaine. Pendant la période considérée, des projets pilotes visant à mettre au point des systèmes viables de production d'aliments, de fourrage et de combustibles dans un petit nombre de villages et de zones d'élevage, en mobilisant les communautés locales et en favorisant la participation des femmes au développement, ont bénéficié d'un financement de l'AGFUND, du PNUD, du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Association canadienne de développement international (ACDI) et du PNUE; ces projets ont été mis en oeuvre à Djibouti, en Egypte, au Ghana, en Ouganda, au Zaïre et au Zimbabwe. Le Centre d'activité du Programme pour la lutte contre la désertification a également aidé à formuler de nouvelles propositions de projets concernant le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie au titre du programme d'activité de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Ces projets pilotes ont pour but de lutter contre la dégradation des ressources nouvelles et d'aider les communautés locales à faire face aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations. Ces projets sont fondés sur l'application de techniques simples, la participation des communautés et une réorientation méthodique des politiques du secteur public visant à assurer l'autosuffisance alimentaire et énergétique et à satisfaire d'autres besoins. Ils constituent donc une étape sur la voie du développement durable.

12. Si les projets pilotes concernant des villages et des zones d'élevage ont reçu l'appui des gouvernements des pays africains, leur financement et leur gestion laissent beaucoup à désirer. Leur financement ne sera pas assuré tant que les gouvernements n'auront pas trouvé les moyens d'utiliser efficacement les ressources locales et de tirer parti des systèmes traditionnels de gestion des ressources pour réduire au minimum les investissements de capitaux, méthode qui semble donner de bons résultats en Chine. Après s'être consultés, le PNUE et le Gouvernement chinois ont organisé conjointement un stage de formation à l'intention des pays africains qui mettent en oeuvre les projets pilotes prévus par la CMAE. Ce stage qui s'est déroulé en octobre 1990 à l'Institut des sciences de l'environnement de Nanjing (Chine) avait pour objectif de former des villageois et techniciens africains à des méthodes agricoles écologiquement rationnelles adaptées aux projets pilotes. Une vingtaine de stagiaires qui provenaient de plusieurs pays africains (Egypte, Gambie, Ghana, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont participé à ce stage. Certains d'entre eux étaient des agriculteurs, des membres de conseils locaux, des administrateurs de projets ou des agents de la fonction publique servant dans des organismes intéressés par les projets de la CMAE. Les stagiaires ont suivi des cours ainsi que des démonstrations sur le terrain qui portaient sur des méthodes permettant d'assurer l'autosuffisance en

denrées alimentaires, fourrage et énergie domestique préconisée par la CMAE, en appliquant dans différents domaines - agriculture, pisciculture, horticulture et production de biogaz - des techniques viables et écologiquement rationnelles, adaptées aux besoins des villages. Pour compléter le stage, un guide d'agriculture écologique pour l'Afrique sera élaboré à l'intention des techniciens travaillant sur le terrain et des agriculteurs.

B. Activités et réseaux régionaux

13. Par sa décision 13/30, le Conseil d'administration du PNUÉ a prié le Directeur exécutif de redoubler d'efforts, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies et les pays donateurs, pour entreprendre les démarches concrètes en vue de trouver d'autres sources de financement afin d'aider les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA). Le CAC a souligné le rôle que pourraient jouer les organismes régionaux et sous-régionaux tels que l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), la CCDAA et la Conférence ministérielle sur la désertification (COMIDES) dans la mise en oeuvre efficace du Plan d'action pour lutter contre la désertification. C'est pourquoi le PNUÉ a fourni en 1989-1990 à la CCDAA une assistance qui portait sur la formation et l'élaboration d'un programme de coopération régionale en matière de lutte contre la désertification. Cette coopération a permis de formuler pour la région Kalahari-Namib un plan d'action dans lequel figurent des projets relatifs à l'utilisation des sols ainsi qu'à la gestion et à la surveillance des ressources des pays de la région ainsi que des projets pilotes pour des zones d'élevage de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe au titre du Programme d'action du Caire. Les descriptifs des projets envisagés dans le plan d'action, dont l'exécution coûtera 1 million de dollars, ont été distribués aux membres du Groupe de travail interinstitutions sur la lutte contre la désertification (IAWGD) afin qu'ils indiquent l'ampleur du concours technique qu'ils pourront apporter à la réalisation du projet pendant l'exercice biennal 1990-1991, dans le cadre de leurs propres programmes dans les pays membres de la CCDAA. Le plan d'action pour la région du Kalahari-Namib devrait devenir un cadre important dans lequel les organisations et les donateurs pourront collaborer pour mobiliser l'assistance technique et financière nécessaire à la mise en oeuvre du programme régional de lutte contre la désertification.

14. Grâce à l'aide fournie par le PNUÉ au centre de coordination désigné pour la Gambie, la Guinée (Conakry) et le Mali, la Commission des déserts et des terres arides a élaboré un programme sous-régional pour la remise en état de la zone au sud du Sahara et de la zone de culture de l'hévéa. Deux correspondants nationaux de la Commission ont élaboré un programme de coopération en matière de lutte contre la savanisation en Afrique centrale. Le plan directeur concernant la mise en valeur de l'aquifère des grès de Nubie pour lutter contre la désertification en Afrique du Nord-Est a été également élaboré à l'intention de l'Egypte, de la Libye, du Soudan et du Tchad pour aider ces pays à combattre la désertification en exploitant et en mettant en valeur cet aquifère régional. Le Groupe sous-régional de la Commission pour l'Afrique australe a été chargé d'élaborer un programme de lutte contre

l'avancée des déserts en Afrique australe de nature à encourager l'agriculture. Les programmes sous-régionaux précités ont été soumis à la Commission à ses troisième et quatrième réunions, qui se sont déroulées en février et décembre 1990 à Ouagadougou et Alger, avec la participation des représentants de l'IGADD, de la COMIDES, de la CCDAA et des gouvernements intéressés.

15. Le Réseau de centres de formation et de recherche en matière de lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique, qui a été créé en 1988 et regroupe 19 gouvernements et organisations internationales de la région, a tenu en septembre 1989 et mai 1990 des réunions pendant lesquelles il a examiné le programme régional, et notamment les éléments concernant la réalisation de cartes de la désertification, les activités de formation et de recherche portant sur la lutte contre la désertification et la participation des organisations non gouvernementales et des groupes de femmes aux activités du Réseau. Pour renforcer ses activités en matière d'établissement de cartes de la désertification, le Réseau a créé en République islamique d'Iran un bureau chargé de coordonner l'établissement des cartes des régions arides de l'Afghanistan, de l'Inde, de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Le Réseau a reçu un appui financier de la CESAP et du PNUD ainsi qu'un appui technique du PNUE, de la FAO, de l'UNEP/COM, de l'Unesco et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

16. On a créé un réseau des ONG régionales s'occupant de l'environnement en Asie et dans le Pacifique qui est composé de 10 membres représentant l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et le Sri Lanka. Ce réseau régional, qui bénéficie d'une aide financière initiale du PNUE, organise entre les membres des échanges d'informations sur la dégradation des sols, la désertification et le déboisement. Ces informations sont diffusées à la base aux adhérents des différentes ONG afin d'encourager la gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles, en particulier les sols et les forêts. Au cours de la deuxième phase (1991) le programme d'activité du réseau s'étendra au Bangladesh, à Fidji, au Pakistan, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines et à la Thaïlande. Un séminaire sera organisé en 1991 pour permettre aux membres du réseau d'examiner leur programme de travail et d'adopter un plan d'action pour les deux ou trois années à venir. Des fonds ont été demandés au Gouvernement australien pour aider le réseau à développer son programme de lutte contre la désertification et la dégradation des sols en Asie du Sud-Est.

C. Formation

17. Pendant la période considérée, le PNUE a coopéré avec l'Argentine, la Chine, la Syrie et la CCDAA et avec des organismes régionaux et nationaux tels que l'UNEP/COM, le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD), l'Instituto Argentino de Investigaciones de las Zonas Aridas (IADIZA) et l'Institut des sciences de l'environnement de Nanjing avec lequel il a organisé huit stages de formation. Ce programme a permis de former 170 stagiaires à la gestion des terres arides, à l'agriculture écologiquement viable et à la surveillance et à l'évaluation de la désertification ainsi qu'à l'information du public. L'essentiel de la formation a été fournie sur place

aux pays en développement (Argentine, Syrie et Zimbabwe), conformément aux principes du PNUE. Des membres du Groupe de travail interinstitutions sur la lutte contre la désertification - FAO, Unesco, BNUS, OMM, Banque mondiale, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) - ont organisé eux aussi des stages de formation portant sur la lutte contre la désertification, au cours desquels 1 000 stagiaires provenant de pays en développement menacés par la désertification ont été formés.

D. Evaluation de la désertification et établissement de cartes de ce phénomène

18. Par sa résolution 44/172 A, l'Assemblée générale a invité le PNUE à procéder à une évaluation générale des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification, afin de contribuer au débat sur la désertification lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992. En examinant la résolution 39/168 dans laquelle l'Assemblée générale avait fait sienne la décision du Conseil d'administration selon laquelle il faudrait procéder en 1992 à une nouvelle évaluation générale des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action, le CAC a noté que l'évaluation de la désertification à l'échelle mondiale et l'élaboration d'un atlas thématique de la désertification constitueraient des éléments essentiels de l'évaluation générale. Le CAC a en outre invité le PNUE à continuer d'évaluer la désertification en faisant appel aux fonctionnaires chargés des questions d'environnement et au Groupe de travail interinstitutions (IAWGD) pour assurer une évaluation continue de ce phénomène. Pour s'acquitter de cette tâche, le PNUE a accordé un rang de priorité élevé à la coopération avec les organisations concernées et les organismes des Nations Unies disposant de compétences dans le domaine de l'évaluation et de l'établissement de cartes de la désertification. Afin d'harmoniser les vues sur les méthodes d'évaluation, le PNUE a organisé une réunion spéciale de consultation en février 1990, au cours de laquelle la désertification a été définie comme la dégradation des terres des régions arides, semi-arides et subhumides sèches causée par l'activité des hommes. On a créé un groupe technique consultatif, composé de scientifiques relevant d'organismes de recherche régionaux et nationaux, qui s'est réuni en mai et novembre 1990, puis en mai 1991. Le groupe a formulé des conseils sur le processus d'évaluation ainsi que sur la teneur, la structure et la conception de l'Atlas mondial de cartes thématiques de la désertification, qui fera le point à l'échelle mondiale en matière de désertification.

19. Des conversations tenues au cours de la réunion spéciale de consultation du mois de février 1990 et avec le Groupe consultatif ont fait apparaître que les activités d'évaluation comportaient certaines lacunes. Des données détaillées sur la désertification à l'échelle nationale n'étant pas disponibles pour tous les pays, l'évaluation du phénomène au moyen de séries de données mondiales et régionales sera valable surtout à ces deux niveaux. Le PNUE évalue la désertification à l'échelle mondiale en se fondant sur la carte de la dégradation des sols à l'échelle mondiale et sur les données relatives au climat. Il prend également en considération d'autres éléments tels que la végétation et la dégradation des terres de parcours, ainsi que la pression démographique, lorsqu'il dispose de données à ce sujet.

20. Compte tenu de la complexité des phénomènes de désertification, c'est l'Atlas thématique mondial assorti d'indicateurs de la désertification qui servira de principal instrument d'évaluation de la désertification à l'échelle mondiale. Cet Atlas comportera une carte au 1:10 000 000e environ, où figureront des indicateurs appropriés ou des facteurs de désertification et de dégradation des sols.

21. La partie de l'Atlas mondial consacré à l'ensemble du monde et aux régions contient des cartes indiquant les caractéristiques bioclimatiques et les degrés de dégradation des sols dans les régions arides, les régions semi-arides et les régions sèches subhumides. On y trouve également des données sur la végétation et la démographie. Les sections de l'Atlas consacrées aux pays et à certaines de leurs régions présentent les méthodes utilisées pour dresser des cartes de la désertification et de la dégradation des sols en Argentine, en Chine, au Kenya, au Mali, en République arabe syrienne, en Tunisie et en URSS.

22. L'Atlas est la première tentative faite pour établir une carte des indicateurs thématiques de la désertification aux niveaux mondial, régional et national. Toutefois, on pourra l'améliorer considérablement en réunissant des séries de données plus détaillées, notamment sur les aspects socio-économiques de la désertification.

E. Information et base de données

23. Le système d'information sur la désertification du PNUE/Centre d'activité du programme pour la lutte contre la désertification, créé en application de la décision 12/10 du Conseil d'administration utilise un logiciel mis au point par l'Unesco et comprend des données bibliographiques sur les projets et d'autres bases de données pour dispenser des services d'information à la demande. Les trois bases de références bibliographiques concernent la désertification (DESBIB, 3 765 entrées), la lutte contre l'érosion éolienne (BIWIND, 5 655 entrées) et les documents disponibles à la bibliothèque du PNUE sur la désertification (DELI, 1 511 entrées). Cinq bases de données sur les activités de lutte contre la désertification sont consacrées : à l'érosion éolienne (ACWIND, 168 entrées), au réseau des chercheurs s'occupant de la lutte contre l'érosion éolienne (REWIND, 355 entrées), aux activités menées au sein de l'Organisation des Nations Unies (PROCOM, 325 entrées), au sein du PNUE (DEPRO, 62 entrées), et au répertoire des organismes (DIOR, 561 entrées). Le système a joué un rôle très utile en répondant à 200 demandes d'information en moyenne par mois. La base de données bibliographiques sur les terres arides et les instituts de recherche (DESBIB), mise au point conjointement par le PNUE et l'Office of Arid Lands Studies de l'Université d'Arizona en 1989, est au point et peut désormais être diffusée auprès des universités, des bibliothèques, des centres internationaux de formation et de recherche, et des organisations qui s'occupent d'environnement.

24. Le bulletin sur la lutte contre la désertification, dont le tirage est d'environ 3 500 exemplaires en anglais par numéro, est diffusé en tant que principal moyen d'information sur la lutte contre la désertification. En outre, le compte rendu des travaux de la réunion consultative spéciale sur l'évaluation de la désertification à l'échelle mondiale et les méthodes

employées à cette fin, tenue à Nairobi du 25 au 28 février 1990, (300 pages) a été publiée et 300 exemplaires seront distribués aux instituts de recherche, universités et scientifiques concernés. Les plans d'action nationaux de lutte contre la désertification du Mali et de la Mauritanie, rédigés en français, ont été traduits en anglais; 100 exemplaires en seront diffusés auprès des organisations et particuliers intéressés, aux fins d'échanger des informations et de solliciter un appui financier pour la réalisation des projets prévus dans les deux plans d'action.

III. ACTIVITES DU BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE : 1989-1990

25. En 1989 et 1990, le BNUS a continué de mettre l'accent sur la restauration et la régénération des ressources naturelles productives et d'encourager un développement économique durable. Au cours de cette période, il a poursuivi un certain nombre d'activités allant d'une série de projets d'assistance axée sur des pays déterminés à la planification de projets et programmes portant sur la gestion des ressources naturelles et la coordination de leur exécution. Il a également entrepris de nouvelles activités ayant trait à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992.

A. Evaluation de l'entreprise commune PNUE/PNUD

26. En 1990, le PNUE et le PNUD ont organisé conjointement une évaluation de l'entreprise commune PNUE/PNUD (BNUS). Il ressort de cette évaluation que l'entreprise commune a contribué à mobiliser des fonds importants, qu'elle a permis de mieux prendre conscience des processus responsables de la désertification et de ses effets dans les 22 pays de la région soudano-sahélienne et a abouti à la réalisation fructueuse de programmes et projets. Les auteurs de l'évaluation ont recommandé que les activités menées par le BNUS au niveau national soient poursuivies et renforcées pour aider les gouvernements de la région à élaborer des plans nationaux de lutte contre la désertification et à les intégrer dans leurs plans nationaux de développement durable, que l'on développe ou renforce les institutions compétentes, que l'on réalise des projets intégrés susceptibles d'être copiés et que l'on s'attaque à la cause de la désertification et non pas simplement à ses manifestations, que l'on utilise efficacement les ressources financières disponibles en évitant les doubles emplois et en coordonnant les travaux de lutte contre la désertification entrepris par la communauté internationale dans la région.

27. Se fondant sur les conclusions de cette évaluation, le PNUD et le PNUE se sont entretenus de la programmation de l'entreprise commune. Ces entretiens devraient aboutir à une version révisée du mémorandum d'accord entre le PNUD et le PNUE et à un programme renforcé pour l'exercice biennal 1992-1993.

B. Appui à la planification, la coordination et la surveillance écologique

28. L'aide apportée aux gouvernements en matière de planification et de coordination au cours de la période 1989-1990 a porté principalement sur l'établissement d'une stratégie de réalisation des activités tendant à

protéger et gérer les ressources naturelles productives. Les activités du BNUS ont visé à améliorer les moyens dont disposent les organes gouvernementaux qui sont chargés de gérer les ressources naturelles, ainsi qu'à établir et renforcer les mécanismes nationaux (services consultatifs et de coordination, conseils scientifiques consultatifs, comités nationaux de lutte contre la désertification, etc.), l'objectif étant de faire en sorte que l'environnement soit pris en considération dans les plans nationaux de développement.

29. Au Kenya, le BNUS a continué d'appuyer les initiatives du Gouvernement tendant à formuler et mettre en pratique une approche globale de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Les activités précédentes appuyées par le BNUS consistaient notamment à créer un Comité scientifique consultatif multidisciplinaire sur la désertification et à appuyer la création du Ministère de la bonification et de la mise en valeur des zones arides et semi-arides et des terres incultes. Au cours de la période 1989-1990, on a continué d'aider à renforcer ce ministère.

30. Dans la République-Unie de Tanzanie, le BNUS a aidé à mettre en place un dispositif de coordination des activités de lutte contre la désertification. Ce projet, qui a contribué à la création du Service de lutte contre la sécheresse et la désertification au sein du Conseil national de gestion de l'environnement, tend à l'établissement d'un plan national de lutte contre la désertification, d'une base de données sur les problèmes de sécheresse et de désertification et de cartes des régions exposées à la désertification. Le plan national envisagé contient une série de propositions que les donateurs ont demandé au BNUS de transformer en projets proprement dits pour lesquels on rechercherait ensuite un financement.

31. En Mauritanie, on aide le Gouvernement à organiser une table ronde sur le thème de la désertification. A cet égard, le BNUS aidera le Gouvernement à prendre part à des missions de sensibilisation de hauts fonctionnaires mauritaniens auprès d'un certain nombre de bailleurs de fonds. Ces dialogues entre donateurs et bénéficiaires, qui précéderont la table ronde, devraient aider à établir un consensus ferme au sujet des priorités, des programmes et des ressources nécessaires.

32. Au Tchad, après l'achèvement du Plan d'action national de lutte contre la désertification, le BNUS aide le Gouvernement à formuler un programme d'ensemble qui sera présenté lors des réunions sectorielles de consultation qui doivent suivre la table ronde des bailleurs de fonds de 1990. Le BNUS a également mené à bien un projet tendant à améliorer la planification et la gestion des ressources agricoles, sylvicoles et pastorales. A l'aide des images fournies par les satellites de télécommunications LANDSAT et SPOT, ce projet a permis d'établir des cartes et de réunir des données sur le cheptel et sa répartition, sur le couvert végétal, les feux de brousse et l'érosion éolienne et hydrique dans deux régions du nord du Tchad pour y servir à une meilleure gestion des ressources naturelles.

33. Conformément à son objectif, qui est de faciliter la coordination des activités de lutte contre la désertification, le BNUS a appuyé un atelier consacré à l'examen et l'harmonisation des diverses stratégies lancées en

Guinée-Bissau pour gérer les ressources naturelles et l'environnement. Ces activités doivent non seulement permettre d'intégrer ou d'unifier les diverses approches de l'environnement, mais aussi d'améliorer l'échange d'information, notamment d'indiquer les activités envisagées et de diffuser plus largement les analyses sectorielles.

34. En Ouganda, le BNUS a aidé le Ministère chargé de la zone semi-aride du Karamoja dans le nord et l'Agence pour le développement du Karamoja à établir un plan de mise en valeur du Karamoja. On y décrit les conditions physiques, les ressources naturelles et les problèmes environnementaux de cette zone et l'on y présente des propositions pour en résoudre les problèmes. Dès qu'il sera approuvé par le Gouvernement ougandais, ce plan sera présenté à une conférence de bailleurs de fonds. De même, au Ghana, le BNUS a entrepris, avec le Conseil de la protection de l'environnement, un projet tendant à créer au sein de cet organisme un service de lutte contre la désertification. Grâce à ses antennes régionales implantées dans le nord-est du pays, ce nouveau service réalisera un programme d'éducation du public sur la lutte contre la sécheresse et la désertification dans cette région. Il aura aussi pour tâche d'établir et de tenir à jour une base de données pour observer les modifications écologiques.

35. Au Bénin et en Gambie, le BNUS a formulé des projets visant à aider ces deux gouvernements à formuler et appliquer une stratégie de gestion des ressources naturelles. Ces projets comprennent diverses étapes comme la formulation de la stratégie elle-même, l'identification et le renforcement du service qui sera chargé de son application, l'organisation de consultations avec le Gouvernement et les donateurs, et l'établissement d'un dispositif national de surveillance et d'évaluation du processus.

36. La quasi-totalité des activités de planification et de coordination ont été financées au moyen des ressources générales du BNUS.

C. Programmes et projets

37. Au cours des années 1989-1990, les programmes et projets appuyés par le BNUS ont porté sur la restauration de l'environnement à moyen ou à long terme à l'aide principalement de quatre types d'activités : lutte contre le déboisement, gestion des terrains de parcours et mise en valeur des ressources en eau, protection des sols et stabilisation des dunes, et gestion intégrée des terres.

1. Lutte contre le déboisement

38. La stratégie du BNUS dans ce domaine fait appel à des mesures consistant à : a) augmenter les ressources ligneuses par le boisement, le reboisement, l'agroforesterie, l'agroforesterie communautaire et la reconstitution des ceintures d'eucalyptus; b) réduire l'utilisation des ressources ligneuses et mieux gérer ces ressources par l'emploi de techniques d'un meilleur rendement énergétique et par un moindre gaspillage; c) remplacer les ressources ligneuses par d'autres formes de combustibles provenant ou non de la biomasse.

39. En 1989-1990, le BNUS a fourni 2 millions de dollars des Etats-Unis à un projet de reconstitution de la ceinture d'acacia sénégal au Darfour (Soudan). De nombreuses régions du Darfour ont été partiellement déboisées à la suite de sécheresses répétées, et les plantations d'acacias ont été négligées par suite de l'exode rural. Ce projet vise non seulement à reconstituer la ceinture formée par ces arbres, mais aussi à créer des pépinières pour fournir en quantités et variétés suffisantes d'autres essences que l'acacia sénégal. Ce projet doit aussi apporter aux cultivateurs des ressources supplémentaires fournies par la gomme arabique, lancer des activités tendant à introduire des essences à croissance rapide fournissant du bois de feu et à encourager la plantation de rideaux-abris autour des fermes, des villages et des villes. Le projet est appuyé par le BNUS grâce à des contributions du Gouvernement norvégien et de l'AGFUND ainsi qu'à une contribution prélevée sur le chiffre indicatif de planification (CIP). Le BNUS appuie un projet analogue de régénération de l'acacia sénégal au Mali.

40. En coopération étroite avec le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le BNUS continue de prendre des dispositions pour faire démarrer des projets de collecte des semences d'arbre dans les Etats membres du CILSS avec l'aide de plusieurs bailleurs de fonds. Ces projets visent à créer et renforcer des centres nationaux de collecte, de tri, de stockage et de distribution de semences de haute qualité pour pallier à la pénurie actuelle de semences. Un projet régional d'appui doit renforcer les efforts nationaux et aboutir à la création d'un réseau régional.

41. Au Burkina Faso, avec un apport de plus de 4 millions de dollars des Etats-Unis fournis par le Gouvernement suédois, le BNUS a lancé la troisième phase du projet de création de petits peuplements forestiers dans les villages. Ce projet, qui présente un intérêt important pour l'environnement et les activités productives dans l'aménagement du territoire, vise à améliorer durablement la gestion de l'environnement et à encourager le développement socio-économique. En outre, le BNUS continue d'appuyer un projet agroforestier de 1 million de dollars au Burkina Faso par l'établissement d'un programme à moyen et long terme de développement de l'agroforesterie et des activités agropastorales qui mettent l'accent sur la régénération naturelle et artificielle de l'Acacia albida et d'autres essences locales utilisées dans l'agroforesterie traditionnelle. Au cours de la première année d'exécution de ce projet, on a mis l'accent sur les activités préparatoires, comme l'organisation d'ateliers et de voyages d'étude pour les agents de vulgarisation.

42. En 1989-1990, le BNUS a lancé la deuxième phase d'un projet de fabrication de briquettes de combustible avec l'appui de l'Agence danoise de développement international (DANIDA) au Soudan. D'une durée de deux ans, ce projet coûtera 837 000 dollars des Etats-Unis. S'appuyant sur les résultats obtenus au cours de la première phase, il vise à montrer qu'il est techniquement et économiquement possible de fabriquer des briquettes de combustible au moyen des résidus agricoles à l'aide d'une installation pilote et par la réalisation d'études techniques. Ce projet vise particulièrement à réduire les dépenses d'investissement et de fonctionnement grâce à la fabrication locale des pièces de rechange et à l'importation des presses de base. On y étudiera aussi la possibilité de fabriquer les presses au Soudan.

On espère également que, par son caractère de démonstration, ce projet encouragera les entrepreneurs privés du Soudan à créer des installations de production de briques au moyen des résidus de la biomasse (tiges des cotonniers, enveloppes des arachides). Les briquettes ainsi fabriquées sont achetées principalement par les petites industries.

43. Des négociations ont été menées à bien entre le Gouvernement burkinabé et SIDA en vue de continuer à financer pendant une nouvelle période de trois ans, commençant en 1990, un projet d'amélioration des réchauds de cuisine. Au cours de cette nouvelle phase, on s'emploiera à trouver pour ces réchauds des débouchés autonomes et à porter les installations nationales de fabrication et de distribution à une capacité de plus de 200 000 réchauds.

2. Gestion des terrains de parcours et mise en valeur des ressources en eau

44. De nombreuses parties de la région sont touchées par la dégradation des pâturages et des parcours au fur et à mesure que la pression de la population et du bétail approche ou dépasse la capacité limite des terrains de parcours. En 1989-1990, le BNUS a maintenu son appui à la réalisation de la deuxième phase du projet de mise en valeur intégrée de la zone lacustre du Mali. Dans le cadre de ce projet, on a créé plusieurs organisations villageoises chargées de gérer les terres remises en état et on a incité les familles à reboiser dans un certain nombre de villages choisis comme modèle. Au cours de l'année à venir, on fera des expériences de conservation de l'eau et des sols et on réalisera des enquêtes socio-économiques sur la gestion rationnelle des pâturages de bourgou. On prépare la troisième phase pour consolider les phases antérieures qui ont été couronnées de succès.

45. Durant la période considérée, le soutien au projet de mise en valeur des ressources en eau s'est poursuivi. En Mauritanie, le BNUS a alloué 160 000 dollars de fonds en 1990 pour poursuivre un projet qui vise à améliorer l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources en eau à M'bagne et Bababe. Ce projet comprend l'irrigation de petites exploitations agricoles ainsi qu'une assistance aux systèmes de maintenance considérés comme vitaux pour assurer la viabilité des projets d'utilisation des ressources en eau.

3. Protection des sols et fixation des dunes de sable

46. Le BNUS a continué de financer la deuxième phase du programme intégré de fixation des dunes de sable pour la culture en terrasses et la protection des bassins au Sénégal. La première phase avait permis de fixer 950 hectares de dunes, de construire 125 kilomètres de brise-vent, de créer 200 hectares de peuplements forestiers villageois et de traiter 600 hectares de terres pour en améliorer la fertilité. La première phase ayant été une réussite, il a été décidé, vu l'ampleur du problème, de conclure un accord pour l'exécution de la phase II, que le Gouvernement norvégien financera à concurrence de 2,1 millions de dollars. La deuxième phase visera à développer les activités entreprises pendant la première phase, notamment dans le domaine de

l'agroforesterie : fixation des dunes, refertilisation des sols, protection des routes, installation de brise-vent et de petits peuplements forestiers, et renforcement des capacités nationales en vue de nouvelles activités.

47. En Mauritanie, le BNUS a continué de soutenir le programme national de fixation des dunes de sable. Durant la première phase du projet, on a érigé des barrières au travers d'étendues de terre desséchée pour modifier le régime des vents et fixer environ 850 hectares de dunes sur 15 sites. Durant la phase en cours, pour laquelle le Gouvernement danois a versé 5 millions de dollars, le nombre des sites sera porté à 40, et on mettra l'accent sur le développement agro-sylvo-pastoral, qui a permis jusqu'ici de faire participer les populations locales aux activités entreprises.

48. Au Cap-Vert, le BNUS a continué d'apporter son soutien à un projet visant à régénérer la végétation, augmenter la production agricole et la production de bois de chauffage, et améliorer le niveau de vie des populations rurales dans la vallée de Sao Joao Baptista. La deuxième phase du projet, commencée en 1990 grâce à une contribution de 2 millions de dollars du Gouvernement norvégien, permettra de consolider les résultats obtenus durant la première phase en étendant les travaux de remise en état à 300 hectares supplémentaires de terres à flanc de coteau. Cette phase permettra aussi de lancer de nouveaux projets d'irrigation, de revitaliser les projets existants et de moderniser les infrastructures physiques vétustes. La vallée de Sao Joao Baptista comprend 11 villages totalisant un millier d'habitants, dont 62 % sont des femmes et 43 % des jeunes de moins de 15 ans. Ce projet, qui devrait profiter à toute la population de la vallée, a déjà fourni du travail à 300 personnes. Il a également favorisé la création de groupements locaux qui aident les communautés à planifier et exécuter des activités de développement.

4. Aménagement intégré du territoire

49. Dans le cadre des programmes et projets entrepris à ce titre, le BNUS s'est efforcé de mettre l'accent sur une politique globale associant diverses activités de production - culture, élevage et sylviculture.

50. En 1989 et 1990, le BNUS a continué d'aider le Gouvernement nigérien à mettre en oeuvre un projet d'aménagement intégré du territoire. Ce projet, pour lequel le Gouvernement danois a versé une contribution de 8,1 millions de dollars, est réalisé par une organisation non gouvernementale, la Co-operative for American Relief Everywhere (CARE), en collaboration avec la Direction des forêts du Niger. En 1990, les résultats les plus marquants du projet ont été la plantation de 600 000 arbres et arbustes, la formation de 280 exploitants à l'agroforesterie et la participation de 800 exploitants à des activités d'agroforesterie et de conservation des sols.

51. Durant la période considérée, le BNUS a apporté son soutien à la deuxième phase du projet de mise en valeur du lac Faguibine. L'objectif global de ce projet, qui reçoit du Gouvernement norvégien un financement de 1,8 million de dollars, est de restaurer, puis maintenir la capacité de production alimentaire de la région du lac et d'assurer l'approvisionnement en eau des villages. Durant la première phase, pour laquelle ce projet a aussi bénéficié

d'une contribution au titre du CIP, une étude de préfaisabilité a été réalisée en vue de développer un réseau d'approvisionnement en eau efficace pour optimiser la production. En outre, des travaux de terrassement et de régénération du couvert végétal, qui devaient être réalisés en priorité, ont été menés à bien grâce à une participation communautaire intensive. Durant la deuxième phase du projet, on achèvera les études et enquêtes sur les conditions physiques, économiques et climatiques du milieu, pour obtenir une image globale de la situation qui permettra d'utiliser au mieux les terres dans la région du lac Faguibine, après quoi on s'attaquera aux travaux de nettoyage des voies d'eau.

5. Programmes spéciaux

52. En 1989 et 1990, le Gouvernement français a lancé en coopération avec le BNUS le programme OSS, Observatoire Sahara-Sahel, afin de renforcer les mécanismes qui existent déjà pour lutter contre la désertification en Afrique du Nord et dans la région soudano-sahélienne. En 1990, le BNUS a démarré un certain nombre d'activités visant à faire l'inventaire des organisations, programmes et projets, et experts (OPE) qui s'intéressent à la surveillance de la dynamique de la désertification et aux recherches dans ce domaine.

53. Cet inventaire comprendra deux parties : une partie qualitative, qui sera établie sur la base d'entrevues avec les représentants d'institutions qui s'inscriront dans le cadre de missions entreprises par des consultants internationaux, et une partie quantitative qui reposera sur les résultats de questionnaires qui auront été envoyés à chacune des institutions concernées. Pour la partie qualitative, le BNUS a dépêché des missions de consultants internationaux en Afrique, au Canada, aux Etats-Unis et en Europe, pour prendre contact avec les principales organisations qui mènent des activités dans le domaine de la surveillance et de la recherche sur les facteurs liés à la dégradation des ressources naturelles.

6. Mobilisation des ressources

54. En 1988-1989, le total des ressources mobilisées par le BNUS par l'intermédiaire de son Fonds d'affectation spéciale s'est élevé à 65,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de plus de 38 % par rapport aux ressources mobilisées pendant la période 1987-1988.

55. Comme par le passé, la plus grosse partie des ressources mobilisées pendant la période 1989-1990, soit 26,5 millions de dollars, s'est présentée sous la forme de contributions allouées à des projets précis au titre de fonds d'affectation spéciale, projets qui ont été définis et formulés conjointement par les gouvernements bénéficiaires, le BNUS et les organismes donateurs. Les contributions aux ressources générales du BNUS pour la période 1989-1990 se sont élevées à 15,1 millions de dollars. Pendant cette période, un financement de 9,2 millions de dollars a été obtenu au titre d'accords de services de gestion.

56. Durant la période considérée, le BNUS a intensifié ses campagnes d'appel de fonds tout en tenant régulièrement des consultations avec ses principaux donateurs, qui sont le Danemark, la Norvège et la Suède. Durant la période

1989-1990, la France a rejoint le groupe des donateurs du BNUS en annonçant une contribution aux ressources générales, ainsi qu'une contribution au programme OSS (voir par. 53).

7. Coordination au niveau international

57. Durant la période 1989-1990, le BNUS a développé ses liens avec la communauté internationale, c'est-à-dire les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et les organismes des Nations Unies. Il a également participé à diverses tribunes internationales, ce qui lui a donné l'occasion d'harmoniser ses vues et d'échanger des informations avec d'autres, et qui devrait déboucher sur une meilleure coordination des programmes.

58. En août 1990, le BNUS a organisé une réunion sur l'harmonisation de la planification des stratégies. Cette réunion, à laquelle participaient des représentants de la FAO, de la BIRD, de l'UICN et du PNUE, a permis de prendre des dispositions préliminaires pour mieux harmoniser et coordonner les différents cadres d'intervention tels que le Plan d'action pour l'environnement (Banque mondiale), les stratégies nationales de la conservation (UICN), les plans d'action nationaux pour lutter contre la désertification (PNUE-BNUS) et les plans d'action pour la protection des forêts tropicales (FAO).

8. Le BNUS en tant que point focal des Nations Unies pour le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD)

59. Pendant la période 1989-1990, le BNUS a renforcé ses relations de travail avec le CILSS et l'IGADD.

60. La principale manifestation à laquelle concourent actuellement le BNUS, le CILSS et l'IGADD est leur contribution aux préparatifs de la CNUED. En coopération avec le CILSS et l'IGADD, le BNUS aide les pays de la région à se préparer pour cette conférence. A cette fin, un Comité directeur mixte a été créé pour aider à cerner et soutenir les principales activités en rapport avec les préparatifs de la CNUED, à l'échelon régional et national.

61. En 1990, conformément aux recommandations du Comité directeur mixte, le BNUS a lancé un certain nombre d'initiatives dans la région pour aider à constituer des comités préparatoires nationaux. En janvier 1991, des représentants des 22 pays de la région soudano-sahélienne et de leurs institutions régionales se sont réunis pour suivre la coordination et l'élaboration des stratégies nationales et régionales, afin de veiller à ce que les questions d'environnement et de développement soient traitées de façon cohérente et intégrée.

62. En outre, le BNUS a apporté son appui au CILSS, notamment à l'Institut du Sahel à Bamako, en fournissant :

a) Un soutien au programme de lutte intégrée contre les parasites du couvert végétal dans le Sahel. Ce projet, qui est exécuté par l'Institut du Sahel, comprend des activités de recherche et de formation qui sont coordonnées avec celles d'autres institutions;

b) Une aide à la formation de cadres supérieurs et de cadres moyens au développement rural et à la lutte contre la désertification, dans le cadre du programme de formation à la gestion intégrée des terres à pâturage dans le Sahel;

c) Un soutien à la mise en place d'un programme d'éducation en matière d'environnement pour les établissements d'enseignement secondaire dans le Sahel.

9. Informier et sensibiliser le public aux questions ayant trait à la sécheresse et à la désertification

63. Le BNUS s'est efforcé de sensibiliser le public pour qu'il se rende compte qu'il est indispensable de mieux protéger et gérer la capacité productive des ressources naturelles. A ce titre, il s'est efforcé d'apporter son soutien à des manifestations visant à sensibiliser le public, promouvoir l'éducation en matière d'environnement et faire part de l'expérience acquise dans le cadre de ses programmes et projets aux décideurs et aux spécialistes du développement.

64. Durant la période 1989-1990, le BNUS a apporté son soutien à un très grand nombre d'activités. En Ouganda, il a organisé, en collaboration avec le Conseil national des femmes ougandaises, un atelier intitulé "Un avenir vert pour l'Ouganda". Cet atelier a permis à 80 participants du Mouvement des femmes ougandaises pour la plantation d'arbres, du Conseil national des femmes et de différents districts de débattre de problèmes écologiques.

65. Le BNUS a financé la mise au point d'un programme du CILSS visant à éduquer les écoliers du secondaire pour qu'ils puissent ensuite transmettre leur savoir à d'autres et contribuer à changer les mentalités, de manière qu'ils contribuent à lutter contre les effets de la désertification. Ce programme, qui a été officiellement adopté par la Conférence des chefs d'Etat des pays du CILSS en janvier 1988, vise à mettre au point un programme d'éducation en matière d'environnement que l'on compte incorporer dans tous les programmes scolaires au cours des six ou sept prochaines années. Ce programme devrait permettre aux écoliers de mieux connaître le milieu qui les entoure et leurs rapports à l'environnement, et les sensibiliser aux questions écologiques. Dans le cadre du projet, on intégrera dans les programmes des établissements d'enseignement secondaire du matériel éducatif qui devrait encourager les populations à mieux prendre soin des ressources naturelles du Sahel. Grâce à ce programme, on aura "sous la main" les capacités institutionnelles nécessaires, notamment des enseignants dûment formés et des matériaux de formation de bonne qualité.

66. Durant la période 1989-1990, le BNUS a fait paraître les deux premiers numéros de la série Publications techniques du BNUS. Le premier numéro familiarise le lecteur avec les méthodes et techniques que l'on utilise actuellement pour surveiller les écosystèmes; pour le rédiger, on s'est inspiré de l'expérience du Centre de surveillance écologique basé au Sénégal. Le deuxième numéro traite de l'expérience malienne en matière de régénération du bourgou (Echinichloa stagnina) pour remettre en état des pâturages naturels dégradés. Ces publications offrent à la communauté du développement des méthodes et des vues directement tirées de l'expérience du BNUS.

10. Conclusion

67. Dans l'ensemble, le BNUS a réalisé des progrès considérables durant la période 1989-1990 pour ce qui est de traiter des problèmes posés par la gestion des ressources naturelles dans la région soudano-sahélienne.

68. La gestion des ressources naturelles commence à être intégrée plus systématiquement dans les plans de développement nationaux. On constate aussi que les donateurs, les organismes de développement internationaux et les gouvernements eux-mêmes sont mieux disposés à prendre des dispositions pratiques pour coordonner, suivre et mettre en commun l'information à l'échelon local.

69. A l'aube de la nouvelle décennie, les questions écologiques occupent un rang de priorité plus élevé dans les préoccupations des instances politiques nationales et internationales. La CNUED, en 1992, offrira l'occasion inespérée de lancer un nouveau programme de coopération internationale dans ce domaine.
